



**La FRA.
Nos activités.
Notre approche.**



FRA

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS





« L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes. »

Article 2, Traité sur l'Union européenne



Préface

Les droits fondamentaux établissent des normes minimales pour garantir un traitement digne à chaque personne. Qu'il s'agisse du droit de ne pas faire l'objet d'une discrimination fondée sur l'âge, le handicap ou l'origine ethnique, du droit à la protection des données personnelles ou du droit d'accès à la justice, tous ces droits doivent être promus et protégés.

Les États membres de l'Union européenne (UE) possèdent une longue tradition de promotion des droits fondamentaux. L'UE elle-même s'est construite sur ces valeurs et s'est engagée à garantir les droits énoncés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a été créée en tant qu'organe indépendant dans le but de soutenir cette démarche.

Malgré cet héritage, de nombreux obstacles entravent la pleine jouissance des droits fondamentaux dans la pratique. Par la collecte et l'analyse de données dans l'UE, la FRA aide les institutions de l'Union européenne et ses États membres à comprendre et à surmonter ces obstacles. Travaillant en partenariat avec les institutions de l'UE, les États membres et d'autres organisations internationales, européennes et nationales, la FRA joue un rôle important pour que dans l'Union européenne les droits fondamentaux deviennent une réalité pour tous.



Morten Kjærum
Directeur



Maija Sakslin
Présidente du conseil
d'administration



La FRA

Créée en 2007 par l'Union européenne, la FRA fournit des conseils indépendants fondés sur des éléments de preuve en matière de droits fondamentaux. Elle est l'une des agences spécialisées de l'UE, dont les fonds proviennent du budget de l'Union. Ces agences ont été créées pour fournir des conseils d'experts aux institutions et aux États membres de l'UE sur divers sujets.

Les 90 membres du personnel de la FRA comptent, notamment, des experts juridiques, des experts en sciences sociales et politiques, des statisticiens et des experts en communication et de mise en réseaux.

Le conseil d'administration de la FRA oriente les travaux de l'agence. Il est chargé de définir les priorités en termes de travail, d'approuver le budget de la FRA ainsi que de surveiller son travail. Il se compose d'experts indépendants des droits de l'homme issus de chacun des 27 États membres, de deux représentants de la Commission et d'un expert indépendant nommé par le Conseil de l'Europe.



Les droits fondamentaux

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne est la déclaration des droits qui appartiennent à tous dans l'UE. Elle énonce les droits que les institutions de l'UE et les États membres doivent respecter lorsqu'ils élaborent et appliquent la législation et les politiques de l'Union européenne. La Charte, qui est juridiquement contraignante, est la première référence de la FRA lorsque celle-ci dispense des conseils fondés sur des éléments de preuve sur la manière de garantir le respect des droits fondamentaux.

La Charte des droits fondamentaux classe les droits en six titres :

DIGNITÉ



par exemple le droit de ne pas subir un traitement dégradant

SOLIDARITÉ



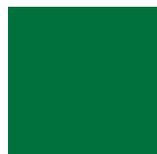
par exemple le droit d'accès aux soins de santé et à un traitement médical

LIBERTÉS



par exemple la protection des données à caractère personnel

DROITS DES CITOYENS



par exemple le droit de voter aux élections municipales dans votre lieu de résidence

ÉGALITÉ



par exemple le droit de ne pas subir de discriminations

JUSTICE



par exemple le droit à un procès équitable



Nos activités

La FRA conseille les institutions et les États membres de l'UE en matière de droits fondamentaux. Ces conseils sont indépendants et fondés sur des éléments de preuve. Son objectif est de contribuer à garantir le plein respect des droits fondamentaux dans l'ensemble de l'UE.

Pour y parvenir, les principales activités de la FRA sont les suivantes :

- collecter et analyser des informations et des données ;
- mettre à disposition une assistance et des compétences en matière de droits fondamentaux ;
- communiquer et effectuer un travail de sensibilisation aux droits fondamentaux.

Les activités de la FRA sont décrites dans la législation instituant l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne : Règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil.

Avis fondés sur des éléments de preuve
en matière de droits fondamentaux dans l'UE

■ Collecter et analyser informations et données

■ Mettre à disposition une assistance et des compétences

■ Communiquer et sensibiliser aux droits fondamentaux

Consultation et coopération avec les partenaires

La FRA travaille en consultation et en coopération avec ses partenaires.

Cela lui permet :

- de définir ses domaines de travail, de sorte que ses recherches comblerent des lacunes et correspondent à des besoins spécifiques dans le domaine des droits fondamentaux ;
- de partager ses compétences dans ce domaine, de coordonner la recherche sur différents sujets et de travailler en collaboration avec ses partenaires afin de conseiller l'UE et ses États membres. Ainsi, l'agence peut créer des synergies, exploiter au mieux ses ressources et soutenir d'autres instances en rendant des avis clairs sur la manière de renforcer la protection des droits fondamentaux ;
- de faire en sorte que ses conseils et que les résultats de ses recherches atteignent les décideurs aux niveaux appropriés des gouvernements et des institutions de l'UE.

La FRA entretient des liens particulièrement étroits avec :

- la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ;
- d'autres organisations internationales comme le Conseil de l'Europe, les Nations Unies (ONU) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ;
- des gouvernements, des organisations de la société civile, des établissements académiques, des organismes chargés de la promotion de l'égalité et des institutions nationales des droits de l'homme (INDH).

Les organismes chargés de la promotion de l'égalité et les INDH sont des organes nationaux qui promeuvent la protection des droits fondamentaux dans leur pays. Cela peut inclure la recherche, les actions de sensibilisation ou les conseils aux victimes concernant leurs droits.



Afin d'assurer des relations de travail étroites avec les États membres de l'UE, chaque État membre désigne un agent de liaison national. Des échanges continus et des réunions régulières contribuent à créer un partenariat de travail solide, garantissant un échange d'informations et permettant de connaître et de répondre aux besoins nationaux.

Le Conseil de l'Europe compte 47 États membres. Parmi ses organes figure la Cour européenne des droits de l'homme qui est compétente pour statuer sur des affaires portant sur la Convention européenne des droits de l'homme.

La plate-forme des droits fondamentaux (FRP) rassemble plus de 300 organisations de la société civile de toute l'UE actives dans des domaines spécifiques relevant des droits fondamentaux. Ces organisations présentent des suggestions sur le programme de travail annuel de la FRA et sur son rapport annuel.



La FRA entretient des rapports particuliers avec le Conseil de l'Europe à Strasbourg. Afin d'assurer une complémentarité, l'agence coordonne ses activités avec celles du Conseil de l'Europe, notamment en ce qui concerne son programme de travail annuel et sa coopération avec la société civile.

À travers sa plate-forme des droits fondamentaux, l'agence consulte régulièrement de nombreuses organisations de la société civile. Ces organisations peuvent aider les experts de la FRA à identifier les problèmes que rencontrent les individus dans leur vie quotidienne dans l'UE.

Nos domaines d'activité

Les institutions de l'UE proposent et adoptent les domaines thématiques qui constitueront une base de travail de l'agence pour une période de cinq ans.

Les principaux domaines couverts par la FRA sont la discrimination, l'accès à la justice, le racisme et la xénophobie, la protection des données, les droits des victimes d'actes criminels et les droits de l'enfant.

Ayant été instituée pour dispenser des conseils à l'UE et à ses États membres dans le cadre de la mise en œuvre de la législation et de la politique de l'Union européenne, la FRA ne traite généralement que des questions qui relèvent des domaines de compétence de l'UE.

Bien que la FRA fournisse des informations relatives à la manière dont les particuliers peuvent faire valoir leurs droits dans l'Union européenne, elle ne peut examiner ou se prononcer sur des plaintes individuelles. Conformément à son mandat, elle ne peut que diriger les particuliers vers les organismes appropriés qui seront en mesure de leur apporter de l'aide au niveau national, européen et international.

On entend par « compétence » le fait que l'UE soit légalement habilitée à agir dans un domaine politique particulier.





Notre approche

Recherche et collecte de données

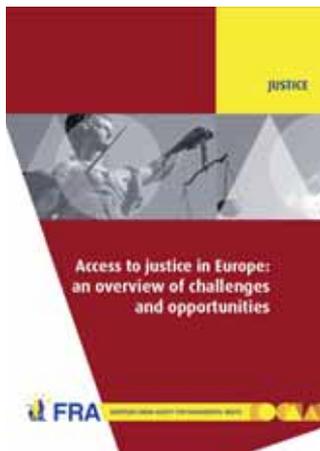
La FRA a pour tâche de collecter des informations et des données « objectives, fiables et comparables ».

Elle mène ses propres projets de recherche sur des thèmes particuliers dans l'UE, plutôt que de surveiller ou d'évaluer des États membres particuliers.

En couvrant tout ou une partie des États membres, les projets se voient dotés d'une approche comparative qui permet d'identifier les défis existants et les pratiques prometteuses dans des domaines spécifiques des droits fondamentaux dans l'ensemble de l'UE.

La recherche de la FRA couvre généralement un sujet spécifique relevant des droits fondamentaux dans l'UE, comme c'est le cas pour son rapport *Homophobie, transphobie et discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre* (2010).

L'agence recueille des informations sur la **protection des droits fondamentaux dans le cadre juridique** des États membres et donne une analyse juridique. Parmi ses sources d'information figurent les instruments législatifs, les arrêts des cours et tribunaux et les commentaires académiques. Le rapport sur *L'accès à la justice en Europe : présentation des défis à relever et des opportunités à saisir* (2011) en est une illustration.



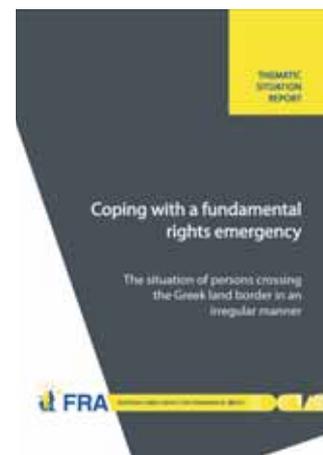
On entend par « méthodologie de recherche » la façon dont les informations et les données sont collectées et analysées. Les méthodologies utilisées par la FRA sont conçues pour faire en sorte que les données collectées soient aussi précises et fiables que possible.



Afin de donner un aperçu complet de la situation sur le terrain, la FRA utilise deux sources d'informations : l'analyse juridique et les données recueillies d'après les expériences quotidiennes vécues par des particuliers. Les recherches documentaires sont complétées par des enquêtes de terrain, effectuées au moyen de questionnaires ou d'entretiens ou par l'analyse de données existantes. Ainsi, au cours de l'enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS), 23 500 personnes issues de groupes sélectionnés d'immigrants et de minorités ethniques des 27 États membres de l'UE ont été interrogées. Les résultats ont permis à l'agence de fournir des indicateurs utiles et pertinents de la discrimination ou de la criminalité à motivation raciale. Les niveaux de discrimination ressentis par différentes minorités dans divers États membres ont pu ainsi être mesurés.

Dans certains cas, l'agence peut **rapporter une situation urgente en termes de droits fondamentaux** survenant dans un État membre, lorsque cela relève de son mandat et que la situation a des répercussions pour l'Union européenne. C'est le cas notamment du rapport thématique portant sur la situation des personnes franchissant la frontière terrestre grecque de manière irrégulière (*Coping with a fundamental rights emergency: The situation of persons crossing the Greek land border in an irregular manner. Thematic Situation Report, 2011*).

Si les experts de l'agence sélectionnent la méthodologie appropriée pour un projet donné, la collecte effective des données et des informations au niveau national est essentiellement réalisée par des experts extérieurs à la FRA. Les contractants extérieurs chargés de la recherche sont choisis sur la base d'une procédure de sélection objective et approfondie.





Une grande partie de la recherche repose sur des données et des informations recueillies par son réseau de points focaux nationaux : FRANET. Le réseau FRANET se compose d'équipes d'experts en droits fondamentaux présentes dans chaque État membre de l'UE. Toutefois, l'utilisation et l'analyse des données et des informations sont réalisées par le personnel de la FRA.

Le comité scientifique se compose de onze experts indépendants extrêmement qualifiés dans le domaine des droits fondamentaux de toute l'UE. Ils sont sélectionnés par le conseil d'administration sur avis du Parlement européen.

L'agence dispose également d'un comité scientifique composé d'experts extérieurs indépendants, garants de la qualité scientifique de ses travaux.

Pour en savoir plus sur nos méthodologies de recherche, nous vous invitons à lire la fiche d'informations sur *La recherche à la FRA : fournir des analyses et des données solides et comparables.*



Assistance et compétences

La FRA apporte « une assistance et des compétences » aux institutions et aux États membres de l'UE pour les aider à respecter pleinement les droits fondamentaux lorsqu'ils élaborent et mettent en œuvre le droit de l'UE.

Elle axe les questions de ses projets de recherche sur les besoins évoqués par les parties prenantes. Elle collecte des données dans les domaines dans lesquels les décideurs ont besoin d'éléments de preuve pour élaborer leurs politiques et leur législation. Cela lui permet également de concentrer sa recherche sur les expériences vécues au quotidien par les particuliers.

Sur la base des éléments de preuves recueillis grâce à ses projets de recherche et de ses compétences dans le domaine des droits fondamentaux, l'agence transmet des avis et des conclusions aux institutions et aux États membres de l'UE sur la manière de faire respecter les droits fondamentaux dans la pratique, lorsqu'ils élaborent et mettent en œuvre leur législation et leurs politiques.

La FRA consulte en permanence ses parties prenantes pour tous ses projets afin d'identifier leurs problèmes et leurs besoins, ceci dans le but de fournir des conseils et une assistance des plus utiles. Selon les types de problèmes et les besoins identifiés, les conseils et l'assistance de la FRA prennent diverses formes.



- **Rapports** – La FRA fournit les données et les éléments de preuves collectées dans le cadre de ses projets de recherche et de ses analyses socio-légales aux institutions et aux États membres de l'UE, ainsi que des avis et des conclusions portant sur la façon d'assurer un plus grand respect des droits fondamentaux.
- **Demande d'une institution de l'UE** – L'agence peut faire l'objet d'une demande formelle venant des institutions de l'UE, qui peuvent solliciter des avis sur des sujets thématiques spécifiques ou une analyse juridique de la législation ou d'une proposition législative sous l'angle des droits fondamentaux. En 2011, par exemple, le Parlement européen a demandé à la FRA de donner son avis sur la proposition de directive relative à l'utilisation des données des dossiers passagers.
- **Demande d'un État membre** – Un État membre peut demander à la FRA d'apporter des informations et des données contribuant à améliorer le respect des droits fondamentaux dans les domaines de compétence de l'UE.
- **Matériel et programmes de formation** – Par exemple le *Manuel de droit européen en matière de non-discrimination* (2011), produit conjointement avec la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg, sert de guide aux praticiens du droit dans la législation antidiscrimination.
- **Pratiques prometteuses** – L'agence recueille des « pratiques prometteuses », qui ont un effet particulièrement bénéfique sur les droits fondamentaux, et les partage avec les États membres. Ils peuvent ainsi tirer mutuellement des enseignements des modèles et des solutions apportées à des problèmes qu'ils sont susceptibles d'avoir en commun.



Communication et sensibilisation aux droits

La FRA s'efforce d'améliorer la situation sur le terrain. Outre les formes d'assistance mentionnées ci-dessus, elle lance également des actions de sensibilisation aux droits fondamentaux à destination du grand public et de professionnels jouant un rôle important dans l'application des droits ou ayant un impact sur ceux-ci, par exemple les enseignants, les professionnels des médias, les forces de police et les praticiens du droit.

Informations sur la FRA et ses activités

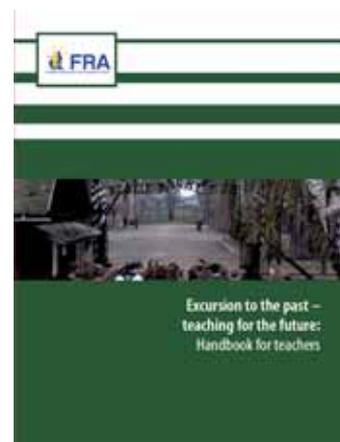
En plus des **publications imprimées** et des **comptoirs d'information** présents lors de grands événements, l'agence exploite aussi pleinement les divers canaux de **communication en ligne**. Elle possède son site web et est présente sur les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, LinkedIn et YouTube.

La FRA publie chaque mois une **lettre d'information électronique** (nous vous invitons à vous abonner à l'adresse : information@fra.europa.eu).

La FRA permet aussi à des groupes de visiteurs de venir dans ses locaux pour s'informer sur les droits fondamentaux dans l'UE et sur le travail de l'agence (visit@fra.europa.eu).

Matériel de sensibilisation aux droits

La FRA publie des **documents** qui peuvent guider les professionnels lorsqu'ils traitent de questions en rapport avec les droits fondamentaux. En voici quelques exemples : *Excursion vers le passé – leçons pour l'avenir : Manuel pour enseignants* (2011) est un manuel qui aide les enseignants à parler de l'Holocauste et des droits de l'homme ; *Le guide de la diversité culturelle* est destiné aux médias et élaboré en collaboration avec l'Union européenne de radiodiffusion.





Son but est d'informer les chaînes publiques sur de meilleures façons de refléter la diversité de la société européenne lorsqu'elles parlent des minorités.

La FRA publie également un **S'Cool Agenda** destiné aux adolescents, qui fournit des informations élémentaires sur les droits fondamentaux tout en servant d'agenda scolaire.

Les décideurs politiques, les chercheurs, les experts juridiques et le grand public peuvent accéder à la **base de données jurisprudentielle** de l'agence, qui contient un recueil d'affaires nationales et européennes ayant trait aux droits fondamentaux.



Informations sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

L'agence publie des documents sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et a mis en place **Charterpedia**, un outil convivial permettant aux utilisateurs d'en savoir plus sur les droits garantis par la Charte. Il s'agit d'un recueil exhaustif du droit constitutionnel international, européen et national en matière de droits fondamentaux, lié à des thèmes, des titres et des articles de la Charte, facilement accessible depuis le site internet de l'agence.



La FRA a également développé une **application sur la Charte des droits fondamentaux pour appareils mobiles**, comme les smartphones et les tablettes, disponible sur son site internet.

Contactez-nous

Pour en savoir plus sur la FRA, rendez-vous sur notre site web. Vous y trouverez les dernières informations concernant nos activités, nos projets, nos événements et nos publications :

- <http://fra.europa.eu>
- twitter.com/EURightsAgency
- www.facebook.com/fundamentalrights
- www.linkedin.com/company/eu-fundamental-rights-agency
- www.youtube.com/user/EUAgencyFRA

Pour nous contacter, vous abonner à notre lettre d'information mensuelle ou pour l'organisation d'une visite de groupe dans nos locaux, vous pouvez nous écrire à :

- information@fra.europa.eu

Vous pouvez également nous joindre par courrier, téléphone ou fax :

FRA – Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

Schwarzenbergplatz 11

1040 Vienne

Autriche

Tél: +43 (1) 580 30 0

Fax: +43 (1) 580 30 699



HELPING TO MAKE FUNDAMENTAL RIGHTS A REALITY FOR EVERYONE IN THE EUROPEAN UNION

Les droits fondamentaux sont des normes minimales relatives au traitement des personnes, qui garantissent le respect de la dignité de chacun. Ils sont énoncés dans la **Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne**, qui est juridiquement contraignante pour les institutions de l'UE et les 27 États membres lorsqu'ils appliquent la législation de l'UE. Ses titres – dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté, justice et dispositions générales – établissent la liste des droits, des libertés et des principes reconnus par l'UE.

Créée en 2007, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) met à la disposition de l'UE et de ses États membres une assistance et des compétences en matière de droits fondamentaux.



FRA – Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
Schwarzenbergplatz 11
1040 Vienne
Autriche



Tél: +43 (1) 580 30 - 0
Fax: +43 (1) 580 30 - 699



information@fra.europa.eu
<http://fra.europa.eu>
twitter.com/EURightsAgency
www.facebook.com/fundamentalrights
www.linkedin.com/company/eu-fundamental-rights-agency
www.youtube.com/user/EUAgencyFRA



Office des publications

ISBN 978-92-9192-895-8



9 789291 928958